

RODRIGUEZ GROUP

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 750 000 €
Siège social : boulevard de la Croisette, Port Canto, 06400 Cannes
697 220 879 R.C.S Cannes

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS ADOPTE PAR LES ACTIONNAIRES LORS DE L' ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 JUILLET 2010

➤ Cadre juridique

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme a été soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 21 juillet 2010. L'avis de réunion a été publié au Bulletin des annonces légales obligatoires du 14 juin 2010.

Le présent descriptif est mis à la disposition du public sur le site internet du Groupe (www.rodriuezgroup.com) ainsi que sur celui de l'AMF (www.amf-france.org). Une copie peut être obtenue sans frais sur simple demande à la Direction Générale et Financière de RODRIGUEZ GROUP – Palais Napoléon – 105, avenue des Frères Roustan – 06220 GOLFE JUAN.

➤ Nombre de titres et part du capital détenu par le Groupe

Au 21 juillet 2010, le capital de la société était composé de 12 500 000 actions.

A cette date, le Groupe détenait 115 550 actions propres, soit 0,924 % du capital.

➤ Répartition par objectif des titres détenus par la société

Au 21 juillet 2010, les 115 550 actions propres détenues par le Groupe étaient réparties comme suit par objectif :

- contrat de liquidité : 1 658 actions
- rachat d'actions : 113 892 actions

➤ Objectifs du programme de rachat

Les actions achetées pourront être utilisées, par ordre de priorité décroissante, aux fins suivantes :

- L'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un Prestataire de Services d'Investissement,
- Favoriser la réalisation d'opérations financières ou de croissance du Groupe, les actions acquises pouvant être utilisées à toutes fins et notamment être, en tout ou partie, conservées, cédées, transférées ou échangées,
- Les attribuer aux salariés et dirigeants dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, du régime d'attributions gratuites d'actions existantes ou par le biais d'un plan d'épargne entreprise.
- Leur annulation partielle ou totale ultérieure dans le cadre d'une réduction de capital décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires.

➤ **Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital**

- *Part maximale du capital de la société susceptible d'être rachetée- Caractéristiques des titres de capital*

Ce programme porte sur un maximum de 10 % du capital social soit 1 250 000 actions.

Les titres sont des actions RODRIGUEZ GROUP, cotées au compartiment C de l'Euronext (code ISIN FR0000062994).

- *Prix maximum d'achat et montant maximal des fonds pouvant être engagés*

Le prix maximum d'achat est fixé à 20 €uros par action. Le montant maximum des fonds que le Groupe pourrait consacrer à l'opération serait donc de 25 Millions d'€uros.

➤ **Durée du programme de rachat**

Ce programme aura une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juillet 2010, soit jusqu'au 20 janvier 2012.

➤ **Bilan du précédent programme – Tableau de déclaration synthétique**

L'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 26 octobre 2009 a autorisé le directoire, avec faculté de subdélégation, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une période de 18 mois. Les modalités de ce programme ont été décrites dans le descriptif détaillé du précédent programme de rachat d'actions.

Le précédent programme a été mis en œuvre à compter du lendemain de la date de tenue de cette Assemblée générale, soit le 27 octobre 2009.

Suite à la mise en sauvegarde de la société, la cotation de l'action RODRIGUEZ GROUP a été suspendue entre le 8 avril 2009 et le 7 avril 2010 inclus, puis du 8 juin 2010 au 15 juin 2010 inclus.

Les tableaux ci-dessous détaillent les opérations réalisées au titre du précédent programme de rachat.

Situation au 21 juillet 2010

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte	0,924%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille :	115 550
- dont, contrat de liquidité	1 658
- dont, rachat d'actions	113 892
Valeur comptable brute du portefeuille en euros	2 387 721
Valeur de marché du portefeuille	355 894

Bilan de l'exécution du programme entre le 27 octobre 2009 et le 21 juillet 2010

	Flux bruts cumulés	
	Achats	Ventes / Transferts
Nombre de titres	11 432	11 444
Cours moyen de la transaction (en euros)	4,68	4,65
Montant (en euros)	53 487	53 185